

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONTEX

SEANCE DU 11 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 janvier, à dix-neuf heures et trente minutes,

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 janvier, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme CARRIER Christiane, Maire. Date de convocation : jeudi 4 janvier 2024

Etaient présents: Mme Carrier Christiane, M. Bouillet Christophe, M. Journet Jérôme, Mme Khadir Dallila, Mme Lang Marie, M. Rigaud-Modelin Romain, Mme Sack Caroline, M. Staiger Antoine, Mme Tanchon Lydie, M. Watier Pierre, Mme Yung Hing Véronique. **Absents excusés :** Pouvoir :
M. Pierre WATIER a été élu secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : en exercice :11, Présents : 11,
Suffrages exprimés : 11, Pour : 11, Contre : 0, Absentions : 0

Le Président de séance soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en Préfecture de la Savoie et de sa publication par affichage en Mairie le 12 janvier 2024

DELIBERATION N°2024-05

Fixation loyer logement sous la salle des fêtes.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'un débat avait eu lieu en « questions diverses » le 11 juillet 2023 sur le logement situé sous la salle des fêtes.

Ce logement d'une superficie de 50,43 m² avait été expertisé par l'agence immobilière CIS. Sur la base de cette expertise et compte tenu de la nuisance apportée par l'occupation plus ou moins fréquente de la salle des fêtes, le conseil municipal avait convenu d'une décote à appliquer à l'expertise CIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer à 400 € mensuels hors charges dans le cadre d'une convention avec l'agence immobilière CIS.

Voies et délais de recours

Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification.:

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune de Ontex par courrier à la Mairie de Ontex – Chef-lieu – 73130 Ontex.
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie Place Caffé BP 1801 73018 CHAMBERY CEDEX.
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble.

Fait et délibéré, à Ontex, le 11 janvier 2024

Pour extrait conforme Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Christiane CARRIER

Le secrétaire de séance
Pierre WATIER



Envoyé en préfecture le 12/01/2024
Reçu en préfecture le 12/01/2024
Publié le 
ID : 073-217301936-20240111-DELIBCM11012024-DE